



Noble-Contrée, le 23 juin 2026

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Classement des objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale

Conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (en particulier les art. 9 ss LcPN et 13 ss OcPN) et à la législation relative aux résidences secondaires (en particulier les art. 9 LRS et 6 ORSec et 4 du décret d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires), l'Administration communale de Noble-Contrée soumet à l'enquête publique pendant trente jours, soit du 19.06.2026 au 20.07.2026, le dossier relatif au classement des objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale figurant dans les inventaires suivants :

Inventaire du village de Miège

Inventaire du village de Venthône

Inventaire du village de Veyras

Le dossier y relatif peut être consulté durant les heures d'ouverture officielles du bureau communal.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit, en courrier recommandé, à l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui ou celle qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au dossier de classement.

Noble-Contrée, le 23.06.2026

L'Administration communale